

FRAIS DE DÉPLACEMENT 2019

DÉPLACEMENT DU MÉDIATEUR

Dans le cas d'un déplacement du médiateur pour se rapproché des parties, les éventuels frais tels que location de salle, restauration, hébergement et frais kilométrage (sur la base du tarif fiscal kilométrique) sont en outre à la charge des parties.

Tarifs déplacement :

En cas d'impossibilité de déplacement et justifié par la partie, le cabinet SOLUTION MÉDIATION peu ce déplacé et organisé une médiation dans un local administratif. Tout nos déplacements son GRATUIT de 0 à 40 km, le coût kilométrique sera de 100 ct d'euro / km, aller + retour de 41 à 200 km. Au-delà de 200 km, le coût kilométrique sera de 80 ct d'euro / km, aller + retour départ de BARJAC 30430.

Indemnité de repas : 22,00 € / repas.

Indemnité d'Hôtel : 80,00 € / nuitée.